

Andorre : Feu vert des co-princes pour la reprise des radios

Les deux délégués permanents des coprinces d'Andorre, M. Keller, préfet des Pyrénées-Orientales, et le docteur Marques, délégué épiscopal, se sont réunis, hier, à Saillagouse (Pyrénées-Orientales) pour signer le décret relatif à la création et aux statuts de l'E.n.a.r., l'entité nationale andorrane de radio diffusion, qui a été ratifiée, lundi, par l'« Assemblée Magna » à la Maison des Vallées.

Ce décret reprend le texte d'accord adopté le 22 janvier à l'unanimité par le Parlement andorran.

La signature intervenue, hier, doit conduire à la création de l'E.n.a.r., dont le conseil d'administration composé de quatre membres, un désigné par chacun des coprinces et les deux autres par le conseil général andorran, pourrait tenir sa première réunion

dans les prochains jours.

Les observateurs notent que les services des coprinces sont particulièrement diligents quand ils le veulent. Le décret signé, hier, à Saillagouse par les délégués des deux coprinces, stipule conjointement l'annulation de l'ensemble des dispositions et accords antérieurs et table rase du passé en matière de radio diffusion.

Pour ménager certaines susceptibilités et ne pas réveiller de vieux démons, ce n'est pas la S.o.f.i.r.a.d. qui signerait directement l'accord pour la reprise très proche de Sud-Radio. D'autre part, on ne connaît toujours pas la société espagnole qui sera présentée, pour Radio-Andorre, par le coprince épiscopal.

Jean-Marc MAILHOL

Mardi 10 février 1983